

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale**

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptation du tableau des effectifs liée à la mise en stage suite à la réussite à concours (+1)

Suite à la réussite au concours d'un agent, il convient, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 de créer un poste de rédacteur.

Le changement de catégorie hiérarchique implique de conserver les emplois d'origine des agents stagiaires jusqu'à leur titularisation.

II. Adaptation du tableau des effectifs liée à des recrutements (-5/+6)

La procédure de recrutement visant à remplacer des départs a abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent. Il convient également de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour faire suite à la réorganisation de la Résidence autonomie. Afin de prendre en compte les grades de nomination des agents recrutés, les créations et suppressions suivantes doivent être effectuées comme suit au 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

<b>Supprimer :</b>	<b>Créer :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'agent social</li> <li>- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul> <p>Tous ces postes sont à temps complet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 postes d'adjoint technique</li> <li>- 1 poste d'adjoint administratif</li> <li>- 1 poste de technicien</li> <li>- 1 poste d'adjoint administratif</li> </ul> <p>Tous ces postes sont à temps complet</p>

\*\*\*

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 5 postes et à en créer 7. Le tableau des effectifs sera ainsi de 454,84 ETP au 1<sup>er</sup> novembre 2020, en tenant compte du poste à temps non complet dont la suppression sera soumise au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale le 12 octobre 2020.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er juillet 2020	Au 1er novembre 2020
Ville	435,84 (dont 12 détachés)	437,84 (dont 13 détachés pour stage)
CCAS	17,69	17
<b>TOTAL :</b>	<b>453,53</b>	<b>454,84</b>

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adapter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour les filières administrative, technique et médico-sociale.